



AVIS PUBLIC

ÀUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1204-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 4 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 1204-2021 intitulé « Règlement numéro 1204-2021 amendant le règlement de zonage numéro 1204-2018 d'usage révisé/revue autorisée dans la zone R-40 ».
2. Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage numéro 1204-2018 afin de retirer dans la zone R-40 les zones d'habitation unifamiliale sans mode d'implantation jumelle, bifamiliale et bifamiliale sans mode d'implantation jumelle, de manière à maintenir uniquement la classe d'habitation unifamiliale sans le mode d'implantation jumelle.
3. Le projet de règlement numéro 1204-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approuver ultérieurement certaines les parcelles habitées à venir de la zone R-40 et de ses zones adjointes (R-41, R-44, R-45 et R-10, M-D-41, P-01, P-02 et R-01). Voir annexes en page 7 du présent avis.
4. Une description détaillée du projet de règlement numéro 1204-2021 et des dispositions qui peuvent être l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les concerne soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'adresse internet suivante :

<https://www.saint-jacques-le-mineur.com/communaute/avis-de-referendum-et-consultation-publique>

5. Le projet de règlement peut également être obtenu par e-mail au com.municipal@sjlm.ca ou sur rendez-vous au bureau municipal, situé au 91, rue Principale, durant les heures régulières (de lundi au jeudi, de 9 h à 16h30) ou le vendredi de 9 h à 17h.
6. Étant donné l'état d'urgence sanitaire en cours, la situation d'incertitudes et de consultations qui devrait porter sur ce projet est remplacée par un appel de consultations écrits publics. Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires au regard de ce projet, au plus tard le 29 juin 2021.
 - Par e-mail au : com.municipal@sjlm.ca
 - Par lettre à l'attention de M. Martin Blais, adjoint et greffier au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (QC), J8E 1S9 (ou via la chaîne à courrier électronique à la gauche de la porte d'entrée du bureau municipal à la même adresse).